RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00674
Numéro SIREN : 753 764 992
Nom ou dénomination : ABC GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004137

IMPOTS SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis 2022

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : SAS ABC GROUPE

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts apparte-nant à chq. associé (2)	année du ver-sement (3)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées				
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

J DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	37 493
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations et tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

ABC GROUPE
SAS au capital de 5 000 €
Domaine de la Clairière
1785 Route de Biot - 06560 VALBONNE
Tél. 04 93 34 09 74 - Fax 04 93 67 17 81
RCS Grasse - N° Siret 753 764 992 00016
N° TVA FR 45 753 764 992

Certifié conforme
Edmond MICHEL
Gérant.

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise :	SAS ABC GROUPE — Néant
Adresse de l'entreprise :	1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE
Numéro SIRET* :	75376499200016
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

	ACTIF		Exercice N, clos le : 31/12/2022 Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Ex. N-1 clos le : 31/12/2021 Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	12 650	012		12 650	12 650
M	Incorporelles - Autres*	014	5 161	016	5 161	0	
M	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	176 248	042		176 248	176 248
	Total I (5)	044	194 058	048	5 161	188 898	188 898
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	166 398	070		166 398	60 000
U	(2) - Autres* (3)	072	2 928	074		2 928	30 514
L	Valeurs mobilières de placement	080	250 402	082		250 402	150 008
A	Disponibilités	084	138 122	086		138 122	49 375
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	557 850	098		557 850	289 897
	Total général (I + II)	110	751 908	112	5 161	746 747	478 795

	PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	500	500
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	1 036	1 036
P	Report à nouveau	134	336 291	181 716
R	Résultat de l'exercice	136	305 692	210 870
E	Provisions réglementées	140		
S	Total I	142	648 519	399 122
	Provisions pour risques et charges Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	916	2 803
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 6 048)	172	97 312	76 871
E	Produits constatés d'avance	174		
S	Total III	176	98 229	79 673
	Total général (I + II + III)	180	746 747	478 795

R	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2022

Néant

Désignation de l'entreprise : SAS ABC GROUPE

					Exercice N, clos le (1) 31/12/2022	Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2021
A - RESULTAT COMPTABLE						
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	370 665	283 000
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214		
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218		
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	15	3
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	370 680	283 003
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	33 278	33 259
E	- mobilier	- immobilier	)			
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	585)	244	1 242	1 123
	Rémunérations du personnel*			250	37 493	37 493
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 639	16 397
X	Dotations aux amortissements*			254		
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259	)	262	0	1
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260	)			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	87 651	88 272
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	283 029	194 732
	Produits financiers		(III)	280	90 381	64 705
D	Produits exceptionnels		(IV)	290		
I	Charges financières		(V)	294		
V	Charges exceptionnelles		(VI)	300		611
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347	)			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348	)			
S	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	67 718	47 956
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	305 692	210 870
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2			312	305 692	314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	67 718	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	4 500	
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249	)			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997

Entreprises nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies a)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991					
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992		
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346								350 90 000
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	980		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649					

RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS	Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	287 910	354
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
E Déficits antérieurs reportables *	dont imputés/résultat :			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS	Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	287 910	372

2 - COMPTE DE RESULTAT FISCAL SIMPLIFIE 2033-B 2022

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise: SAS ABC GROUPE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Exercice N Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Quote part frais et charges restant imposables	4 500
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Total	4 500

2 - COMPTE DE RESULTAT FISCAL SIMPLIFIE **2033-B** 2022

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise: SAS ABC GROUPE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Exercice N Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Régime mère filiales : Produits nets des actions et parts	90 000
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Total	90 000

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABC GROUPE — Néant : *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400	12 650	402		404		406	12 650		
Autres immob incorp.	410	5 161	412		414		416	5 161		
I Terrains	420		422		424		426			
M Constructions	430		432		434		436			
M Inst. tech. mat, out	440		442		444		446			
C Inst. géné. agenc.	450		452		454		456			
O Mat. de transport	460		462		464		466			
R Autres immos corp.	470		472		474		476			
Immob. financières	480	176 248	482		484		486	176 248		
TOTAL	490	194 058	492		494		496	194 058		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles	500	5 161	502		504		506		5 161
I Terrains	510		512		514		516		
M Constructions	520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C Inst. générales, agencts divers	540		542		544		546		
O Matériel de transport	550		552		554		556		
R Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570	5 161	572		574		576		5 161

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissement 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values: Court terme * 5	Long terme: 19 % 6	Long terme: 15% ou 12,8% 7	Long terme: 0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
	578	580	582	584	586	581	587	589
TOTAL								

Plus-values taxables à 19% 579 | Régularisations * 590 | | | | |

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N — TOTAL 596

4 - RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES N° 2033-D 2022
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABC GROUPE — Néant : *

1 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immos. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autre immos corpor.	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemn. congés payés, charges...	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter lig.322 N°2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	57 133
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 604
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABC GROUPE — Néant : ☐ **

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	370 665
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	370 665
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	264
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	33 014
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	33 278
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	337 387
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	337 387

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2022

Exercice ouvert le :	01/01/2022	Régime "simplifié d'imposition"	X	Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	31/12/2022	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"	taxation au tonnage

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SAS ABC GROUPE 1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE	
N° Siret : 75376499200016	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : PRESTATIONS DE SERVICE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 % : 42 500 — **DEFICIT (Report de la ligne** XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25% ,26,5%, 27,5% , 28%, 31%) : 245 410

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies		Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) : Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.

Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné — N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — N° d'identification fiscale :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé :

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- **du comptable * :** I — FIDUCIAL EXPERTISE
 Téléphone 04.93.74 46.95 — 2235 CHE DE SAINT CLAUDE
 06600 ANTIBES
- **du conseil * :**
 Téléphone
- **du C.G.A. ou du viseur conventionné:**

n° agrément

Visa : CGA/AGA — Viseur conventionné

A VALBONNE le 08/04/2023

Nom du déclarant : MR EDMOND MICHEL

Qualité du déclarant : Président

ABC GROUPE
Société par Actions Simplifiées au capital de 5.000 Euros
Siège Social : Domaine de la Clairière
1785 Route de Biot
06560 VALBONNE
753 764 992 RCS GRASSE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023 à 13h00, les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le Président gérant conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Sont présents

-	Monsieur Edmond MICHEL	4.750 actions
-	Madame Caroline LEVEQUE	250 actions

M. Edmond MICHEL préside la séance en qualité de Président. Madame Caroline LEVEQUE est secrétaire de séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

EM EM

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et rapport spécial du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 305.692 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 305.692 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 336.291 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 305.692 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 50.000 €
- Report à nouveau : 591.983 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 10 € par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2023.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2019 : 130.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2020 : 20.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2021 : 40.000 €

TROISIEME RESOLUTION - Conventions Réglementées

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- **Approuve** le rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- **Donne** quitus à la Présidence ;
- **Approuve** l'affectation du résultat tel que proposée par la Présidence ;
- **Approuve** le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et approuve les conventions visées dans ce rapport ;
- **Confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents

Edmond MICHEL

Caroline LEVEQUE